

## Communiqué de presse du 6 novembre 2006

### Fixation des contributions pour l'affouragement frais et pour le séchage

***Les contributions versées aux producteurs pour les pommes de terre consommées en affouragement à l'état frais ou acheminées aux sécheries ont pu être rehaussées par rapport à l'année passée. Comme jusqu'à présent, la priorité a été donnée à l'affouragement à l'état frais.***

Les extrapolations de la swisspatat pour la valorisation des pommes de terre de la récolte 2006 font état d'une estimation globale de 15'000 tonnes destinées aux sécheries et de 74'000 tonnes consommées en fourrage frais. Pour les pommes de terre transformées en farines fourragères, il y aurait environ 6'000 tonnes de moins, mais par contre 20'000 tonnes de plus pour les pommes de terre en affouragement frais par rapport à la récolte 2005. Ceci montre nettement que les producteurs optent plutôt pour cette dernière solution liée à moins de frais.

**Pour la campagne 2006, les contributions accordées sont les suivantes:**

Pour l'affouragement frais	Fr. 15.00 par 100 kg
Pour le séchage	Fr. 13.00 par 100 kg (pour 14% amidon; avec supplément/réduction $\pm$ 10 centimes 100 kg pour chaque dixième de pourcent en plus/minus)

A cela s'ajoutent pour toutes les variétés les suppléments de part comestible à hauteur de Fr. 3.- jusqu'à Fr. 4.- par 100 kg de part comestible.

**Les lots superflus ou excédentaires pourront encore être annoncés auprès d'un contrôleur de pdt de Qualiservice Sàrl jusqu'au 31 décembre 2006.**

**Attention : Les pommes de terre doivent être dénaturées en présence d'un contrôleur.**